

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 8 mars 2011, à 19 h à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents les conseillers:

François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Absences motivées:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)

Est aussi présent:

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim

Une trentaine de contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Période de questions

3. Adoption de l'ordre du jour

3.1 Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2011

4.2 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 25 février 2011

5. Greffe

5.1 Exemption de toutes taxes foncières et d'affaires pour *La Source des jeunes*

5.2 Abrogation de la résolution numéro 2010-MC-R481 et autorisation de nomme M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances à titre de directeur général adjoint (DGA)

Le 8 mars 2011

6. Direction générale – Ressources humaines - Communications

- 6.1 Prolongement de contrat de M. Jean-Pierre Valiquette à titre de directeur général par intérim
- 6.2 Augmentation des jours de travail à cinq (5) jours / semaine de Mme Julie Barrette, à titre d'agente de bureau au Service des incendies et premiers répondants et, au Service des travaux publics et des services techniques
- 6.3 Autorisation d'embauche d'étudiants – Été 2011
- ~~6.4~~ Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de directeur du service des travaux publics et des Services techniques **(DEVIENT LE POINT 8.13 DE L'ORDRE DU JOUR)**
- 6.4 Droit de veto de M. Stephen Harris, maire – Résolution numéro 2011-MC-R046 « Prolongement de contrat de M. Pierre Caouette à titre de directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des services techniques – Période du 8 février 2011 au 31 août 2011 » **(AJOUT)**
- 6.5 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme et de l'environnement

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 25 février 2011
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 25 février 2011
- 7.3 Demande d'aide financière à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et adjointe parlementaire au premier ministre – Chemin du Golf
- 7.4 Renouvellement de la police d'assurance collective – Great-West – Année 2011

8. Services techniques

- 8.1 Autorisation de signature du protocole d'entente de construction de rues du projet « Sainte-Élisabeth phase III (des Prés, impasse du Crépuscule, Quatre-Saisons, partie sud du chemin Hogan) »
- 8.2 Autorisation de dépense pour procéder au lignage des terrains de soccer – Parcs Mary-Ann-Phillips, Denis, Longue-Allée, Mont-Cascades et River pour la saison 2011
- 8.3 Adjudication d'un contrat de location d'équipement et de machinerie pour l'année 2011 – Contrat n° 2011-01 – Service des travaux publics

Le 8 mars 2011

- 8.4 Adjudication d'un contrat de location de camions (transport en vrac) pour l'année 2011 – Contrat n° 2011-02 – Service des travaux publics
- 8.5 Adjudication d'un contrat de fourniture d'abat-poussière (chlorure de calcium) pour l'année 2011– Contrat n° 2011-04 – Services des travaux publics
- 8.6 Adjudication d'un contrat de fourniture de carburant diesel pour les véhicules de voirie pour les années 2011 à 2016 – Contrat n° 2011-05 – Service des travaux publics
- 8.7 Adjudication d'un contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2011 – Contrat n° 2011-06 –Service des travaux publics
- 8.8 Adjudication d'un contrat de fourniture de gaz propane pour le chauffage des casernes pour les années 2011 à 2016 – Contrat n° 2011-09 – Service des travaux publics
- 8.9 Rejet des soumissions de fourniture de granulaires et sable pour l'année 2011 – Contrat n° 2011-12 – Services des travaux publics
- ~~8.10~~ Autorisation de dépense pour procéder à la finition de la réparation de terrain de soccer du parc River – Contrat n° 2010-10 **(RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**
- 8.11 Adoption de la politique relative à la gestion de son réseau d'éclairage public – Numéro: TP-2011-002
- 8.12 Acceptation provisoire du prolongement de la rue Riopelle – Lot 4 458 016 et abrogation de la résolution numéro 2011-MC-R068 **(AJOUT)**
- 8.13 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de directeur du service des travaux publics et des Services techniques **(ANCIEN POINT 6.4 DE L'ORDRE DU JOUR)**

9. Loisirs-Culture-Bibliothèque

- 9.1 Remerciements aux personnes ayant participé à l'entretien des patinoires de Cantley – Hiver 2010-2011
- 9.2 Autorisation de dépenses – Camp d'été du 4 juillet au 12 août 2011
- 9.3 Autorisation de dépenses – Activités visant la promotion de saines habitudes de vie chez les familles cantléennes subventionnées par Collines en Forme
- 9.4 Rabais annuel de 100 \$ à la participation des employés aux activités de loisirs organisées et offertes par le Service des loisirs, de la culture et des parcs de Cantley

Le 8 mars 2011

- 9.5 Octroi de soutien aux organismes reconnus de la Municipalité de Cantley
- 9.6 Demandes de reconnaissance donnant accès aux mesures de soutien disponibles aux organismes reconnus de la Municipalité de Cantley
- 9.7 Abrogation de la résolution numéro 1989-MC-R385 – Subvention / Résidents / Loisirs

10. Urbanisme et environnement

- 10.1 Installation d'une enseigne assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1461, montée Paiement
- 10.2 Dérogation mineure au règlement de zonage – Lot 3 907 443 – 1035, montée Saint-Amour – Tenir pour conforme la localisation de l'allée d'accès
- 10.3 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'une utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 621 428 du Cadastre du Québec
- ~~10.4~~ Avis de motion – Règlement numéro 383-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 – Agrandissement de la zone 73-C à même la zone 62-H et ajout de la classe d'usages « Vente de produits horticoles » à la zone 35-C **(RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**
- ~~10.5~~ Adoption du premier projet de Règlement numéro 383-11-01 modifiant le règlement de zonage numéro 269-05 – Agrandissement de la zone 73-C à même la zone 62-H et ajout de la classe d'usages « Vente de produits horticoles » à la zone 35-C **(RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**

11. Développement économique

- 11.1 Commandite et autorisation de dépenses – Tournoi de golf de la Coopérative en soins de santé des Collines – 28 mai 2011 au Club de golf Mont-Cascades
- 11.2 Contribution financière à la Coopérative en soins de santé des Collines au montant de 50 000 \$ - Année 2011

12. Sécurité publique – Incendie

13. Correspondance

Le 8 mars 2011

14. Divers

- 14.1 Octroi d'un support municipal – Demande de M. Stéphane Poulin pour sa participation au Défi des grands voyageurs, organisé par la Fondation du CSSS de Gatineau - 6 au 21 août 2011
- 14.2 Condoléances à la famille Schoovaerts (AJOUT)
- 14.3 Encouragement à la famille Lemieux (AJOUT)

15. Période de questions

16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2010-MC-R086 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 8 mars soit adopté avec les changements suivants :

AJOUTS

- Point 6.4 Droit de veto de M. Stephen Harris, maire – Résolution numéro 2011-MC-R046 « Prolongement de contrat de M. Pierre Caouette à titre de directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des services techniques – Période du 8 février 2011 au 31 août 2011 »
- Point 8.12 Acceptation provisoire du prolongement de la rue Riopelle – Lot 4 458 016 et abrogation de la résolution numéro 2011-MC-R068
- Point 8.13 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de directeur du service des travaux publics et des Services techniques
- Point 14.2 Condoléances à la famille Schoovaerts
- Point 14.3 Encouragement à la famille Lemieux

Le 8 mars 2011

RETRAITS

- Point 8.10 Autorisation de dépense pour procéder à la finition de la réparation de terrain de soccer du parc River – Contrat n° 2010-10
- Point 10.4 Avis de motion – Règlement numéro 383-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 – Agrandissement de la zone 73-C à même la zone 62-H et ajout de la classe d’usages « Vente de produits horticoles » à la zone 35-C
- Point 10.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 383-11-01 modifiant le règlement de zonage numéro 269-05 – Agrandissement de la zone 73-C à même la zone 62-H et ajout de la classe d’usages « Vente de produits horticoles » à la zone 35-C

MODIFICATION AU TITRE

- Point 8.9 Rejet des soumissions de fourniture de granulaires et sable pour l’année 2011 – Contrat n° 2011-12 – Services des travaux publics

Adoptée à l’unanimité

Point 4.1

2011-MC-R087 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2011

IL EST

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 8 février 2011 soit adopté avec le droit de veto de M. Stephen Harris, maire, au point 6.5 « Prolongement du contrat de M. Pierre Caouette à titre de directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques – Période du 8 février 2011 au 31 août 2011 ».

Adoptée à l’unanimité

Point 4.2

2011-MC-R088 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 25 FÉVRIER 2011

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller François Hallé

Le 8 mars 2011

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 25 février 2011 soit adopté avec une modification à la résolution numéro 2011-MC-R084 « Mandat à Me Rino Soucy de l'étude Dunton Rainville avocat – Suivi du dossier de l'employé 1148 – Récupération des sommes dues » à l'effet d'enlever dans le RÉSOLU unanimement.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1

2011-MC-R089 EXEMPTION DE TOUTES TAXES FONCIÈRES ET D'AFFAIRES POUR LA SOURCE DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2010, *La Source des jeunes* présentait à la Commission municipale du Québec une demande en exemption de taxes foncières et d'affaires en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE *La Source des jeunes* est un organisme qui est voué à l'ensemble des jeunes de 8 à 17 ans de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire contribuer à tout organisme qui est au service de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil ne s'oppose pas à la demande d'exemption de toutes taxes foncières et d'affaires par *La Source des jeunes* auprès de la Commission municipale du Québec;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à *La Source des jeunes* et à la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.2

2011-MC-R090 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-MC-R481 ET AUTORISATION DE NOMMER M. JEAN-PIERRE JUTRAS, DIRECTEUR DES FINANCES À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (DGA)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R481 adoptée le 14 décembre 2010, le conseil nommait M. Jean-Sébastien Loyer, greffier et directeur des ressources humaines à titre de directeur général adjoint (DGA) par intérim;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R043 adoptée le 8 février 2011, le conseil nommait M. Jean-Pierre Jutras à titre de directeur des finances;

Le 8 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R043 adoptée le 8 février 2011, le conseil nommait M. Jean-Pierre Jutras à titre de directeur des finances;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil et de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, nomme M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances à titre de directeur général adjoint (DGA) et lui accorde la prime annuelle prévue entre le personnel cadre de la municipalité;

QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Jutras, directeur général adjoint (DGA) lors d'absence ou d'incapacité d'agir de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, à signer tous les effets bancaires et autres documents administratifs pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2010-MC-R481;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-143 « Primes et allocation de dépenses – Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

2011-MC-R091 PROLONGEMENT DU CONTRAT DE M. JEAN-PIERRE VALIQUETTE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R422 adoptée le 9 novembre 2010, le conseil autorisait l'embauche de M. Jean-Pierre Valiquette à titre de directeur général par intérim pour la période du 8 novembre 2010 au 10 mars 2011, période de quatre (4) mois renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE M. Valiquette satisfait aux exigences professionnelles de l'emploi depuis son entrée en poste;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'avoir un (1) directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial de M. Valiquette vient à échéance et qu'il y a lieu de prolonger son contrat pour une période additionnelle afin de combler les tâches de directeur général et ce, à compter du 9 mars 2011 au terme du processus de recrutement du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de poursuivre le mandat de M. Valiquette à titre de directeur général par intérim pour la période du 9 mars 2011 jusqu'au terme du processus de dotation du poste de directeur général;

Le 8 mars 2011

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), autorise le prolongement de contrat de M. Jean-Pierre Valiquette à titre de directeur général par intérim, pour la période du 9 mars 2011 au terme du processus de dotation du poste de directeur général, le tout selon les termes et conditions du contrat d'engagement entre la Municipalité de Cantley et M. Valiquette, tel qu'il appert de la copie jointe à la présente résolution;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-141 « Salaire-Administration ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

2011-MC-R092 AUGMENTATION DES JOURS DE TRAVAIL À CINQ (5) JOURS / SEMAINE DE MME JULIE BARRETTE À TITRE D'AGENTE DE BUREAU AU SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS ET, AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R090 adoptée le 9 mars 2010, le conseil autorisation l'embauche de Mme Julie Barrette à titre d'agente de bureau au Service des incendies et des premiers répondants à raison de trois (3) jours / semaine;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics et des services techniques requiert une personne supplémentaire pour répondre aux besoins du service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) et de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, de modifier le nombre de jours travaillés de Mme Barrette à raison de cinq (5) jours/semaine, à savoir trois (3) jours/semaine au Service des incendies et des premiers répondants et, deux (2) jours/semaine au Service des travaux publics et des services techniques le tout, selon les modalités décrites à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH) et de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, modifie le nombre de jours travaillés de Mme Barrette à raison de cinq (5) jours/semaine, à savoir trois (3) jours/semaine au Service des incendies et des premiers répondants et, deux (2) jours/semaine au Service des travaux publics et des services techniques le tout, selon les modalités décrites à la convention collective;

Le 8 mars 2011

QUE les sommes requises pour le paiement du salaire et des avantages sociaux qui s'appliquent soient puisées aux postes budgétaires prévus à cet effet au sein des deux (2) services et ce, au prorata des heures travaillées/service.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.3

2011-MC-R093 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS
– ÉTÉ 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser l'embauche d'étudiants afin de combler les besoins particuliers des différents services, et ce, pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le personnel supplémentaire est requis pour les activités du Camp de jour offert par le Service des loisirs, de même qu'au niveau de l'administration, de l'urbanisme et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le personnel supplémentaire est requis au niveau de l'administration et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat a approuvé, par la signature d'une entente, l'engagement d'étudiants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 350 \$ est prévu au budget de l'année en cours afin d'assurer le paiement des salaires à être versés;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, ou leurs représentants légaux, à procéder à l'embauche du personnel temporaire requis afin de répondre aux besoins des différents services durant la période estivale 2011;

QUE les sommes requises pour le paiement du salaire et des avantages sociaux qui s'appliquent soient puisées aux postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 6.4

2011-MC-R094 DROIT DE VETO DE M. STEPHEN HARRIS, MAIRE – RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-MC-R046 « PROLONGEMENT DU CONTRAT DE M. PIERRE CAOUCETTE À TITRE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM, ET CHARGÉ DE PROJETS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES – PÉRIODE DU 8 FÉVRIER 2011 AU 31 AOÛT 2011 »

CONSIDÉRANT le droit de veto de M. Stephen Harris, maire portant sur la résolution numéro 2011-MC-R046;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2011-MC-R046 a été représentée par le directeur général par intérim au conseil pour fin d’approbation;

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil appuie M. Stephen Harris, maire, dans son droit de veto portant sur la résolution numéro 2011-MC-R046 « Prolongement du contrat de M. Pierre Caouette à titre de directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques – Période du 8 février 2011 au 31 août 2011 »;

QUE la résolution numéro 2011-MC-R046 est inopérante.

Adoptée à l’unanimité

Point 6.5

2011-MC-R095 AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE D’UN POSTE D’INSPECTEUR EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par le Service de l’urbanisme et de l’environnement de combler le poste d’inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l’article 18.02 de la convention collective prévoit un affichage à l’interne, avant de faire appel à des candidats à l’extérieur;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette démarche, si le poste n’est pas comblé à l’interne, de procéder à l’affichage à l’externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l’affichage d’un poste d’inspecteur en bâtiment à la direction du Service de l’urbanisme et de l’environnement et entame le processus de sélection et, à recommander l’embauche de la personne choisie dans le respect de l’échelle salariale prévue pour ce poste;

Le 8 mars 2011

QUE suivant cette démarche, si le poste n'est pas comblé à l'interne, de procéder à l'affichage externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-141 « Salaire – Urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

2011-MC-R096 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 25 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, recommande l'adoption des comptes payés au 25 février 2011, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés au 25 février 2011 se répartissant comme suit : un montant de 199 813,06 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 422 287,05 \$ pour les dépenses générales pour un grand total 622 100,11 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

2011-MC-R097 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 25 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, recommande l'adoption des comptes à payer au 25 février 2011 le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes à payer au 25 février 2011 au montant de 60 177,27 \$ du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 7.3

**2011-MC-R098 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À MME
STÉPHANIE VALLÉE, DÉPUTÉE DE GATINEAU ET ADJOINTE
PARLEMENTAIRE AU PREMIER MINISTRE – CHEMIN DU
GOLF**

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Golf a un besoin urgent de réfection pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal requiert une aide financière à même le budget discrétionnaire de la Députée de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil demande à Mme Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau et adjointe parlementaire au premier ministre, de bien vouloir considérer l'octroi d'une aide financière à partir de son budget discrétionnaire afin d'améliorer le chemin du Golf.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

**2011-MC-R099 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE
D'ASSURANCE COLLECTIVE – GREAT WEST – ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 mars 2011, notre police d'assurance collective prend fin et qu'il y aurait lieu de procéder à son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier Major, courtier, a négocié directement avec la compagnie Great-West afin d'obtenir le meilleur prix possible, pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de la police, avec les mêmes avantages et couvertures qu'avant, se traduit par une somme de 9 031,14 \$, taxes en sus, par mois, soit une augmentation de 3,14 %;

CONSIDÉRANT QUE ce coût est partagé également entre l'employeur et les employés;

CONSIDÉRANT QUE notre expérience dans le domaine fait en sorte qu'il est préférable de reconduire cette police pour une autre année;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du Comité général, autorise le renouvellement de la police d'assurance collective avec la compagnie Great-West, pour la somme annuelle de 108 373,68 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Assurances » des différents services.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 8.1

2011-MC-R100 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE CONSTRUCTION DE RUES DU PROJET « SAINTE-ÉLISABETH PHASE III (DES PRÉS, IMPASSE DU CRÉPUSCULE, QUATRE-SAISONS, PARTIE SUD DU CHEMIN HOGAN) »

CONSIDÉRANT QUE le projet domiciliaire nommé Domaine Sainte-Élisabeth a été scindé en plusieurs phases au cours de son exécution des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie JINLILI INTERNATIONAL TRADING LTD, représentée par MM. Sylvain Leclerc et Marc-André Lesage, désire compléter la construction des rues des Prés (lots 4 586 553 et 4 399 502), impasse du Crépuscule (lot 4 586 552) et Quatre-Saisons (partie au sud du chemin Hogan) (lots 4 399 499 et 4 213 122) du Domaine Sainte-Élisabeth phase III, selon les nouveaux plans et devis préparés par l'entreprise d'ingénierie Sagenex de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé avec cette entreprise le 21 avril 2009 suite à l'adoption de la résolution numéro 2009-MC-R149 pour la construction d'une partie seulement des rues énumérées ci-haut;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de produire un nouveau protocole d'entente afin de regrouper les modalités de l'exécution de l'ensemble des travaux nécessaires à la complétion des services publics de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise MM. Stephen Harris, maire et Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim ou leurs représentants légaux, à signer un nouveau protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, ainsi que les actes notariés de cession de rues faisant l'objet de la présente;

QUE le conseil autorise que le nouveau protocole d'entente soit basé sur le Règlement numéro 91-95, alors en vigueur au moment du début des travaux;

QUE le conseil autorise que la largeur de la chaussée (fondation supérieure) de ces rues soit réduite à 8 mètres en accord avec la réglementation actuelle et dû au fait que le chemin des Prés demeura pour l'instant une route locale au lieu du boulevard prévu au plan d'urbanisme en vigueur;

QUE le conseil autorise le fait que l'emprise des rues des Prés et Quatre-Saisons (partie au sud du chemin Hogan) demeure à 30 mètres de large tel que le plan d'urbanisme le stipule (avec prévision d'une voie cyclable);

QUE le conseil exige de garder en friche la partie de l'emprise prévue pour une éventuelle voie cyclable le long des rues des-Prés et Quatre-Saisons;

Le 8 mars 2011

QUE le conseil exige de l'entrepreneur que les travaux de fondation supérieure (0-3/4 ``) de toutes les rues faisant parties des présentes soient exécutées et approuvées par résolution et ce, avant que l'émission de nouveaux permis de construction ne puissent être délivrés dans ce secteur par la Municipalité de Cantley;

QUE le conseil autorise le procureur de la municipalité, Me Rino Soucy de l'étude Dunton Rainville, à procéder à la main levée sur les lots suivants soit, 4 586 553 et 4 399 502 (rues des Prés), lot 4 586 552 (impasse du Crépuscule), lots 4 399 499 et 4 213 122 (Quatre-Saisons – partie au sud du chemin Hogan) comme faisant partie des emprises de rues de ce projet;

QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2009-MC-R149 – Approbation du protocole d'entente – construction des rues «D» (partie) et «E» du Domaine Sainte-Élisabeth-Lesage, phase II – Jinlili International Trading Ltd, ainsi que le protocole d'entente signé à cet effet le 21 avril 2009.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2

**2011-MC-R101 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR
PROCÉDER AU LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER –
PARCS MARY-ANN-PHILLIPS, DENIS, LONGUE-ALLÉE,
MONT-CASCADES ET RIVER POUR LA SAISON 2011**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des parcs ainsi que tous travaux d'infrastructures sont de la responsabilité de la Municipalité de Cantley sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) proposition d'un montant forfaitaire de 6 800 \$, taxes en sus, de l'Association de Soccer de Gatineau pour le lignage hebdomadaire des cinq (5) sites demandés;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Soccer de Gatineau effectue cette tâche pour la municipalité depuis plusieurs années et que nous avons toujours eu un bon service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il lui en serait plus coûteux de le faire en régie interne pour le moment;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, accorde à l'Association de Soccer de Gatineau le contrat de lignage des terrains de soccer aux parcs Mary-Ann-Phillips, Denis, Longue-Allée, Mont-Cascades et River et ce, pour une somme maximale de 6 800 \$, taxes en sus;

Le 8 mars 2011

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-50-522 « Entretien & réparation – Bâtiments et terrains – Activités parcs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.3

2011-MC-R102 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET DE MACHINERIES POUR L'ANNÉE 2011 – CONTRAT N° 2011-01 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres public en date du 18 février 2011, contrat n° 2011-01, le tout relativement à la location d'équipements et de machineries pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été déposée en retard;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2011, quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats étant annexés à la présente résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, d'accepter toutes les propositions reçues à dessein de pouvoir procéder à la location, au besoin, de l'équipements et machineries requis en suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire et, de la disponibilité effective des machines-outils;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, accepte toutes les propositions reçues à dessein de pouvoir procéder à la location, au besoin, de l'équipements et machineries en suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire et, de la disponibilité effective des machines-outils;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement – Voirie municipale » et 1-02-330-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 8.4

2011-MC-R103 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION DE CAMIONS (TRANSPORT EN VRAC) POUR L'ANNÉE 2011 – CONTRAT N° 2011-02 – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres public en date du 18 février 2011, contrat n° 2012-02, le tout relativement à la location de camions (transport en vrac) pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2011, sept (7) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats étant les suivants:

Entreprise	Camion 6 roues (2 essieux)	Camion 10 roues (3 essieux)	Camion remorque ou semi-remorque avec tracteur (à benne basculante) (4-5 essieux)	Camion remorque ou semi-remorque avec tracteur (à benne basculante) (6 essieux ou plus)
Transport Dominic Gauvreau	Camion 1 :50,00 \$	Camion 1 :59,00 \$	Camion 1 :90,00 \$ Camion 2 :90,00 \$	
Wilfrid Richard		Camion 1 :59,00 \$		
Carol Bernier Excavation inc.		Camion 1 :60,00 \$ Camion 2 :60,00 \$ Camion 3 :60,00 \$		
G. Bernier Équipements		Camion 1 :60,00 \$ Camion 2 :60,00 \$ Camion 3 :60,00 \$		
Garry Blackburn Entreprises		Camion 1 :64,00 \$		
Vaillant Excavation		Camion 1 :68,00 \$ Camion 2 :68,00 \$ Camion 3 :80,00 \$	Camion 1 :87,00 \$ Camion 2 :110,00 \$	
Lucaro Transport inc.			Camion 1 :105,00 \$ Camion 2 :105,00 \$ Camion 3 :105,00 \$	

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, de procéder à la location, au besoin, de camions (transport en vrac) en suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, autorise la location, au besoin, de camions (transport en vrac) en suivant la liste des soumissions reçues conformes et en tenant compte du plus bas taux horaire;

Le 8 mars 2011

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement – Voirie municipale » et 1-02-330-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5

2011-MC-R104 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM) POUR L'ANNÉE 2011 – CONTRAT N° 2011-04 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres public en date du 14 février 2011, contrat n° 2011-04, le tout relativement à la fourniture d'abat-poussière (chlorure de calcium);

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2011, quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats étant les suivants:

Description	Multi Routes	Sel Warwick	Calclo Inc.	Somavrac Inc
Chlorure de calcium en flocons à 85 %	559,00 \$	464,20 \$	444,00 \$	476,00 \$
Chlorure de calcium en flocons à 85 % en vrac	549,00 \$	464,20 \$	433,00 \$	456,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, de retenir la soumission la plus basse offert par *Calclo inc.* au prix de 13 320,00 \$, taxes en sus, pour trente (30) tonnes de chlorure de calcium à 85 %, en sac et pour deux cents soixante-dix (270) tonnes de chlorure de calcium à 85 % en vrac au prix de 116 910,00 \$, taxes en sus, et ce, incluant livraison au chantier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, accepte la soumission de *Calclo inc.* pour la fourniture de trente (30) tonnes de chlorure de calcium à 85 %, en sac, au coût de 13 320,00 \$, taxes en sus, et deux cents soixante-dix (270) tonnes de chlorure de calcium à 85 % en vrac au coût de 116 910,00 \$, taxes en sus, et ce, incluant la livraison;

Le 8 mars 2011

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-626 « Autres – Abat-poussière – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.6

2011-MC-R105 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL CLAIR POUR LES VÉHICULES DE VOIRIE POUR LES ANNÉES 2011 À 2016 – CONTRAT N° 2011-05 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres public en date du 18 février 2011, contrat n° 2011-05, le tout relativement à la fourniture de carburant diesel clair;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2011, quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats étant les suivants:

Soumissionnaire	Prix total livré (taxes incluses)	Différentiel des frais applicable *
Union des municipalités du Québec (UMQ)	1,243 \$ / litre	0,0093 \$ / litre
W.O. Stinson & Son Ltd.	1,244 \$ / litre	0,010 \$ / litre
MacEwen Petroleum inc.	1,276 \$ / litre	0,019 \$ / litre
Petro-Canada Fuels	1,286 \$ / litre	0,060 \$ / litre

* Différentiel des frais applicables par rapport à l'indice de référence OBG.

CONSIDÉRANT QUE la consommation moyenne annuelle des dernières années est de 70 000 litres;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a un prix inférieur, mais que le réservoir n'est pas fourni et que la différence avec le deuxième soumissionnaire n'est pas suffisante pour couvrir les frais dudit réservoir et son installation (environ 49 \$ / an);

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, de retenir la soumission déposée par la compagnie *W.O. Stinson & Son Ltd.* pour la fourniture de carburant diesel clair pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, accepte la soumission déposée par la compagnie *W.O. Stinson & Son Ltd.* pour la fourniture de carburant diesel clair au montant de 1,244 \$ / litre, en date du 30 mars 2011, taxes et transport inclus, et ce, pour une période de (5) ans;

Le 8 mars 2011

QUE les prix soumis sont en fonction d'un différentiel de prix applicable en sus de l'indice de prix OBG. Il faut prévoir que les prix mensuels pourront fluctuer;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-631 « Carburant - Voirie municipale » et, 1-02-330-00-631 « Carburant – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.7

2011-MC-R106 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2011 - CONTRAT N° 2011-06 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres public en date du 18 février 2011, contrat n° 2011-06, le tout relativement aux travaux de la chaussée en différents lieux de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2011, cinq (5) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats étant les suivants:

Soumissionnaire	Prix total (taxes en sus)
Marquage et Traçage du Québec inc.	9 747,91 \$
Lignes Maska	10 287,38 \$
Lignco Sigma inc.	12 607,32 \$
Traçage de ligne Arrow	16 080,79 \$
Lazertech Lignes de Signalisation	16 120,44 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des propositions a démontré que les cinq (5) étaient conformes à l'esprit du devis mais que la proposition de Marquage et Traçage du Québec inc. montrait un avantage comparatif plus que significatif;

CONSIDÉRANT QUE ce prix inclus le marquage de cent quatre-vingt-quatre (184) lignes d'arrêt, quarante-trois (43) km de lignes axiales, trois cent quarante (340) mètres de lignes de rives, les pictogrammes des deux (2) zones scolaires et le marquage de quatre (4) dos-d'âne permanents;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués avant le début juin si les conditions climatiques le permettent;

CONSIDÉRANT QU'un montant suffisant est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 8 mars 2011

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, accepte la proposition de Marquage et Traçage du Québec inc. au montant de 9 747,91 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-355-00-459 « Autres - Traçage de lignes – Circulation et stationnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.8

2011-MC-R107 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE POUR LE CHAUFFAGE DES CASERNES POUR LES ANNÉES 2011 À 2016 – CONTRAT N⁰ 2011-09 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 18 février 2011, contrat n^o 2011-09 pour la fourniture du gaz propane notamment requis pour le chauffage des casernes de pompiers pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2011 trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats étant les suivants:

Soumissionnaire	Prix total livré	Différentiel des frais applicables à l'indice Sarnia
W.O. Stinson & Son Ltd	0,5640 \$ / litre	0,079 \$ / litre
Propane Levac Propane inc.	0,5946 \$ / litre	0,115 \$ / litre
Budget Propane 98 inc.	0,6220 \$ / litre	0,130 \$ / litre

CONSIDÉRANT QUE la consommation moyenne annuelle des dernières années est de 20 000 litres;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, accepte la proposition de *W.O. Stinson & Son inc.* pour la fourniture du gaz propane requis par les casernes de pompiers au prix indiqué de 0,564 \$ / litre, en date du 25 février 2011, taxes et transport inclus et ce, pour une période de cinq (5) ans;

Le 8 mars 2011

QUE les prix soumis sont en fonction d'un différentiel du prix applicable en sus de l'indice de prix Sarnia. Il faut donc prévoir que les prix pourront fluctuer dans le temps;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-682 « Gaz pour chauffage – Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.9

2011-MC-R108 REJET DES SOUMISSIONS DE FOURNITURE DE GRANULAIRES ET SABLE POUR L'ANNÉE 2011 – CONTRAT N° 2011-12 – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 18 février 2011, contrat n° 2011-12 pour la fourniture de granulaires et sable;

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2011, deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres, les résultats étant les suivants:

Description	Construction Edelweiss inc.		Lafarge Canada	
	NO	L	NO	L
Pierre concassée calibre 20-0 (MG20)	10,50 \$	-	11,50 \$	-
Pierre concassée calibre 56-0 (MG56)	10,25 \$	-	11,40 \$	-
Gravier concassé calibre 20-0 (MG20)	-	-	8,50 \$	-
Gravier concassé calibre 56-0 (MG56)	-	-	8,40 \$	-
Matériaux granulaires pour et enrobement (sable et gravier)	5,65-\$	-	-	-
Matériaux granulaires pour anti-contaminante (sable)	5,65-\$	-	10,00 \$-	-
Pierre concassée 56-150	13,25 \$	-	-	-
Pierre concassée 100-200	13,25 \$	-	15,00 \$	-
Tout venant	5,00 \$	-	5,50 \$	-
Criblure de pierre	7,00 \$	-	9,50 \$	-
Pierre concassée nette 20 mm	12,75 \$	-	13,00 \$	-

* NO : chargé mais non livré

CONSIDÉRANT QUE seulement deux (2) propositions ont été reçues et que leurs analyses ont démontré une augmentation significative des tarifs, par rapport à l'an passé;

CONSIDÉRANT QUE dans l'appel d'offres, la Municipalité de Cantley n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions, et cela sans encourir à aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires;

Le 8 mars 2011

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de s'approvisionner en matériaux granulaires au meilleur coût possible;

CONSIDÉRANT QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, procède au rejet des deux (2) soumissions reçues pour le contrat de fourniture de granulaires et sable pour l'année 2011 – contrat n° 2011-12;

QUE le conseil autorise M. Pierre Caouette, directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques, à procéder à un nouvel appel d'offres, et ce, dans les délais les plus propices possibles.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.10

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Point 8.11

**2011-MC-R109 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE
À LA GESTION DE SON RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC -
NUMÉRO : TP-2011-002**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley considère important de réduire la pollution visuelle provoquée par son réseau d'éclairage public tout en maximisant la sécurité et le bien-être des usagers de la route sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît la nécessité d'établir une politique concernant l'installation de nouveaux lampadaires de rues sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour objet de préciser les exigences de la municipalité en ce qui a trait à l'éclairage des infrastructures routières, en précisant les endroits où la municipalité préfère installer de nouveaux lampadaires, en définir les modalités et processus d'approbation, le processus pour l'entretien de son réseau existant, et enfin, établir le coût des nouveaux appareils devant être assumés par les promoteurs de nouveaux développements domiciliaires ou commerciaux;

Le 8 mars 2011

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la Politique relative à la gestion de son réseau d'éclairage public, numéro TP-2011-002, annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE cette résolution abroge à toute fin que de droit toutes les résolutions ou politiques antérieures concernant les lampadaires de rues.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.12

**2011-MC-R110 ACCEPTATION PROVISOIRE DU
PROLONGEMENT DE LA RUE RIOPELLE - LOT 4 458 016 ET
ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-MC-R068**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R092, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et le promoteur M. Raymond Poirier;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé en mars 2009 et que cette signature autorisait le promoteur à entreprendre la construction de la rue;

CONSIDÉRANT QU'en date 8 mars 2011, la Municipalité de Cantley a été avisé par le chargé de projet M. Mathieu Brunette que plusieurs inspections ont été réalisées au cours de l'année 2010 et qu'il recommandait avant la période hivernale, l'acceptation provisoire de la parcelle de la rue Riopelle, lot 4 458 016 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le prometteur M. Raymond Poirier, s'est engagé personnellement à déposer une caution bancaire de 10 000 \$ représentant le tiers des coûts de construction totale de la parcelle de rue Riopelle.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim autorise l'acceptation provisoire de la parcelle de lot 4 458 016, de la rue Riopelle, conditionnellement au dépôt d'un cautionnement bancaire au montant, de 10 000 \$, qui sera en vigueur pour au moins une année complète après l'acceptation finale et l'acquisition de la rue par la Municipalité de Cantley

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 8.13

2011-MC-R111 AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE D’UN POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT le désir du conseil de combler de façon permanente ledit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) de procéder à l’ouverture d’un poste permanent de directeur au service des travaux publics et des Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste est actuellement occupé par M. Pierre Caouette, à titre de directeur par intérim, et chargé de projets des travaux publics et des Services techniques jusqu’au 31 août 2011, tel qu’en fait foi la résolution numéro 2011-MC-R046;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise l’affichage d’un poste de directeur du service des travaux publics et des Services techniques, à entamer le processus de sélection et, à recommander l’embauche de la personne choisie dans le respect de l’échelle salariale prévue pour le poste dans la convention des cadres;

QUE la durée de l’entente avec M. Caouette soit désormais à compter du 8 février 2011 jusqu’au terme du processus de dotation du directeur du service des travaux publics et des Services techniques et ce, selon les mêmes conditions de l’entente en vigueur entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley, et plus spécifiquement, selon la classe 5 échelon 5, du poste de directeur au service des travaux publics et des Services techniques;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-141 « Salaire – Voirie ».

Adoptée à l’unanimité

Point 9.1

2011-MC-R112 REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À L’ENTRETIEN DES PATINOIRES DE CANTLEY - HIVER 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner l’apport généreux de tous les bénévoles ainsi que des employés temporaires et permanents qui ont participé à l’entretien des patinoires de Cantley pour la saison d’hiver 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE tous ces travailleurs ont contribué au bon fonctionnement des trois (3) patinoires du parc Godmaire, de celle du parc Denis et du parc des Rives-de-la-Gatineau, offrant ainsi la possibilité aux familles cantléennes de bénéficier de celles-ci et ce, depuis l’ouverture en décembre 2010, jusqu’à la fermeture le 6 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE grâce au dévouement de ces bénévoles, jeunes gens embauchés pour la saison et employés municipaux, dont les cols bleus et les pompiers qui ont conjointement procédé au déneigement et à l’arrosage des patinoires, la saison de patinage 2010-2011 fut un succès;

Le 8 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley tient particulièrement à reconnaître la contribution et le dévouement exceptionnel de toutes ces personnes impliquées;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil transmette, par la présente, ses plus sincères remerciements et félicitations aux bénévoles, jeunes travailleurs et employés municipaux, dont les cols bleus et les pompiers impliqués dans toutes les tâches d'entretien des patinoires.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

**2011-MC-R113 AUTORISATION DE DÉPENSES - CAMP
D'ÉTÉ DU 4 JUILLET AU 12 AOÛT 2011**

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour connaissent un grand succès à chaque année et constituent un service très important pour de nombreux parents et enfants de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour sont une nécessité pour les nombreuses jeunes familles cantléennes, à un tarif abordable et concurrentiel;

CONSIDÉRANT QUE, comme pour les années antérieures, les camps de jour pourront être organisés avec succès tout en s'autofinçant à 100 %;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise les responsables du Service des loisirs, de la culture et des parcs à procéder à l'organisation du camp d'été pour la période estivale, soit du 4 juillet au 12 août 2011;

QUE le conseil autorise le recrutement du personnel d'animation requis pour un montant maximum jusqu'à douze (12) étudiants;

QUE le conseil autorise le paiement de toutes les dépenses relatives au camp, ceci dans les limites des montants perçus au titre des frais d'inscription reçus pour le projet;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-701-70-141 « Salaire – Camp de jour » à 1-02-701-70-691 (médicaments et fournitures médicales) jusqu'à concurrence de 69 000 \$ pour le camp d'été.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 9.3

**2011-MC-R114 AUTORISATION DE DÉPENSES –
ACTIVITÉS VISANT LA PROMOTION DE SAINES HABITUDES
DE VIE CHEZ LES FAMILLES CANTLÉENNES
SUBVENTIONNÉES PAR COLLINES EN FORME**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R101 adoptée le 8 mars 2008, la Municipalité de Cantley s'est dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action, en reconnaissance de la place des familles dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend soutenir et reconnaître le concept « *Penser et agir famille* » et qu'il a un réel désir d'améliorer la qualité de vie de toutes les familles cantléennes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley participe depuis 2009 aux efforts de mobilisation et de déploiement du regroupement Collines en Forme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est fière de compter parmi les partenaires actifs de ce regroupement local;

CONSIDÉRANT QUE la mission de Collines en Forme, regroupement intersectoriel constitué d'organismes œuvrant dans les municipalités de Cantley, Chelsea, La Pêche et Val-des-Monts est de faire la promotion et l'adoption de saines habitudes de vie chez les enfants, de la naissance à 17 ans, ainsi que pour leur famille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a déposé des demandes de soutien, en 2010 et 2011, pour l'embauche de ressources pour ses activités visant la promotion de saines habitudes de vie chez les familles cantléennes;

CONSIDÉRANT QUE Collines en Forme a confirmé l'octroi d'un soutien financier pour l'année 2010-2011 pour l'embauche des ressources nécessaires à l'animation des activités suivantes :

Animation de parcs et de patinoires	1 785 \$
Cardio-poussette	250 \$
Cardio-traîneau	620 \$
Défi familles actives cantléennes	780 \$
Yoga parent-enfant	1 052,50 \$
Yoga postnatal	1 052,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le recrutement du personnel d'animation requis pour ces animations;

Le 8 mars 2011

QUE le conseil autorise le paiement des honoraires des ressources embauchées, ceci dans la limite des sommes octroyées par la subvention de Collines en Forme, remboursable par cette subvention et par les revenus d'inscriptions à ces activités;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-80-419 « Honoraire professionnel – Autres ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.4

2011-MC-R115 RABAIS ANNUEL DE 100 \$ À LA PARTICIPATION DES EMPLOYÉS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS ORGANISÉES ET OFFERTES PAR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite innover dans la façon de remercier les employés municipaux pour leur précieux travail;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R061 adoptée le 9 février 2010, le conseil municipal souhaite répéter l'expérience, en offrant un rabais annuel de 100 \$ à la participation des employés aux activités de loisirs organisées et offertes par le Service des loisirs, de la culture et des parcs de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la participation à des activités de loisirs peut contribuer de façon significative au bien-être et à l'épanouissement de tous;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH) et du Service des loisirs, de la culture et des parcs, d'offrir un rabais de 100 \$ annuellement par employé;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH) et du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise à offrir aux employés municipaux (cols bleus, cols blancs, pompiers et cadres) un rabais de 100 \$ annuellement par employé, pour toute inscription aux activités organisées et offertes par le Service des loisirs, de la culture et des parcs;

QUE le conseil souhaite que cette offre soit renouvelable annuellement;

QUE la mise à jour des dossiers des employés sera effectuée par le Service des loisirs, de la culture et des parcs.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.5

2011-MC-R116 OCTROI DE SOUTIEN AUX ORGANISMES RECONNUS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, maître d'œuvre en loisirs et culture sur l'étendue de son territoire, offre des services aux citoyens en partenariat avec des organismes locaux;

Le 8 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes reconnus par la Municipalité de Cantley ont des actions concourantes avec celle-ci et qu'à ce titre, ils contribuent à la mission de l'administration locale;

CONSIDÉRANT QUE la plupart de ces organismes ont introduit, dans les délais et les formes qui leur ont été prescrits, des demandes de soutien financier auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité des loisirs, des parcs et sports (CLPS) est de soutenir les organismes reconnus relativement à la politique de soutien aux organismes et qu'il est proposé que les organismes suivants se voient s'accorder une aide de l'ordre des montants mentionnés ci-dessous:

Festival la Grande descente de la Gatineau

4 500 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour son événement, en plus de

1 500 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour bonifier leur programmation culturelle en plus des autres soutiens occasionnels disponibles; et souhaite bonifier cette offre globale advenant que l'organisme organise « La petite descente familiale de Cantley »;

Maison de jeune La Source des Jeunes

4 500 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

Club de soccer de Cantley

0 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour son projet de revitalisation de site Internet mais lui accorde les autres soutiens occasionnels disponibles;

Comité de jumelage Cantley / Ornans

3 104 \$ en valeur de soutien pour l'embauche d'un étudiant pour la période estivale en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

Club d'âge d'or - Les Étoiles d'argent

3 000 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles, en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

La Société St-Vincent de Paul

1 000 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles, en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

L'Art de l'Ordinaire

2 000 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles, en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

Le 8 mars 2011

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire des sommes recommandées à remettre à ces organismes pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller François Hallé

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, des parcs et sports (CLPS) et l'analyse effectuée par le Service des loisirs, de la culture et des parcs, accorde les sommes suivantes en termes de soutien financier, pour un total de 19 604 \$, ainsi répartis:

Festival la Grande descente de la Gatineau

4 500 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour son événement, en plus de

1 500 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour bonifier leur programmation culturelle en plus des autres soutiens occasionnels disponibles; et souhaite bonifier cette offre globale advenant que l'organisme organise « La petite descente familiale de Cantley »;

Maison de jeune La Source des Jeunes

4 500 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

Club de soccer de Cantley

0 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour son projet de revitalisation de site Internet mais lui accorde les autres soutiens occasionnels disponibles;

Comité de jumelage Cantley / Ornans

3 104 \$ en valeur de soutien pour l'embauche d'un étudiant pour la période estivale en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

Club d'âge d'or - Les Étoiles d'argent

3 000 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles, en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

La Société St-Vincent de Paul

1 000 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles, en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

L'Art de l'Ordinaire

2 000 \$ remis à l'organisme en soutien financier pour l'ensemble de ses activités annuelles, en plus des autres soutiens occasionnels disponibles;

QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, des parcs et sports (CLPS) et par l'intermédiaire du Service des loisirs, de la culture et des parcs, porte formellement à la connaissance des organismes bénéficiaires les différents soutiens municipaux apportés en plus de ces subventions directes;

Le 8 mars 2011

QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim, à verser immédiatement lesdites sommes aux bénéficiaires respectifs;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-701-90-970 « Subventions – Loisirs et culture » et 1-02-702-30-970 « Subventions – Culture ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.6

**2011-MC-R117 DEMANDES DE RECONNAISSANCE
DONNANT ACCÈS AUX MESURES DE SOUTIEN DISPONIBLES
AUX ORGANISMES RECONNUS DE LA MUNICIPALITÉ DE
CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2007-MC-R427 adoptée le 2 octobre 2007, le conseil se dotait d'une politique de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux organismes permet de déterminer les services que les organismes peuvent obtenir de la Municipalité de Cantley pour la réalisation de leurs activités ou de leurs programmes tout en tenant compte des ressources humaines, logistiques, techniques et financières disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le processus de reconnaissance des organismes détermine les critères et exigences demandés aux organismes afin d'être admissibles à la reconnaissance et d'accéder aux mesures de soutien;

CONSIDÉRANT QUE les comités et/ou organismes suivants ont manifesté leur intérêt d'obtenir leur reconnaissance afin d'avoir accès aux mesures de soutien disponibles:

- Comité de jumelage Cantley / Ornans
- Club d'ornithologues de l'Outaouais
- Cantley 1889

CONSIDÉRANT QUE ces comités et/ou organismes ne répondent pas à l'ensemble des critères généraux de reconnaissance qui sont essentiels pour avoir accès à ces mesures de soutien;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs, des parcs et sports (CLPS) recommande d'offrir un soutien à ces comités et/ou organismes parce que ceux-ci contribuent à la vie municipale, et ce, dans les limites suivantes :

- le soutien physique permettant l'utilisation temporaire de locaux, sur réservation;
- d'autres possibilités de soutien à être évaluées selon les demandes.

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 8 mars 2011

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, des parcs et sports (CLPS), accorde le soutien physique permettant l'utilisation temporaire de locaux aux organismes suivants, à savoir, le Comité de jumelage Cantley / Ornans, le Club d'ornithologues de l'Outaouais et Cantley 1889, pour utilisation temporaire, sur réservation, ainsi que d'autres possibilités de soutien à être évaluées selon les demandes.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.7

**2011-MC-R118 ABROGATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 1989-MC-R385 - SUBVENTION / RÉSIDENTS /
LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 1989-MC-R385 adoptée le 9 octobre 1989, le conseil accordait une subvention aux résidents qui participaient à des activités de loisirs dans les municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire une analyse complète du dossier et, recommande qu'un nouveau programme pour les activités non-offertes sur son territoire soit élaboré pour 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire abolir la résolution numéro 1989-MC-R385;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil élabore un nouveau programme pour les activités non-offertes sur son territoire et ce, dès 2012;

QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 1989-MC-R385.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

**2011-MC-R119 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE
ASSUJETTIE À UN PLAN D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1461, MONTÉE
PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne a été déposée le 10 décembre 2010 pour la propriété située au 1461, montée Paiement, lot 4 074 599 du Cadastre du Québec;

Le 8 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 17 février 2011, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet d'enseigne au 1461, montée Paiement, lot 4 074 599 du Cadastre du Québec, puisque l'enseigne est conforme aux critères spécifiques du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.2

2011-MC-R120 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – LOT 3 907 443 – 1035, MONTÉE SAINT-AMOUR – TENIR POUR CONFORME LA LOCALISATION DE L'ALLÉE D'ACCÈS

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 19 janvier 2011 à l'égard de l'allée d'accès située sur le lot 3 907 443 du Cadastre du Québec, au 1035, montée Saint-Amour;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 17 février 2011, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la dérogation mineure afin de tenir pour conforme la localisation de l'allée d'accès à 0 mètre de la ligne latérale et à 1,20 mètre de la ligne latérale ouest, sur le lot 3 907 443 du Cadastre du Québec, au 1035, montée Saint-Amour, au lieu de 1,0 mètre et de 6,0 mètres respectivement et ce, tel que requis par le Règlement de zonage numéro 269-05.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 10.3

2011-MC-R121 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) D'UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DU LOT 2 621 428 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le dépôt d'une demande d'autorisation par M. Denis Thom, en vue d'utiliser l'ensemble du lot 2 621 428 du Cadastre du Québec à des fins autres que l'agriculture, soit pour une activité d'extraction, et d'appuyer la demande d'aliénation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans une zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation n'a été formulée pour ce lot auprès de la CPTAQ depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le lot faisant l'objet de la demande est situé dans les zones 14-A et 15-A, lesquelles prohibent la classe d'usages d'extraction comprenant les carrières, les gravières, les sablières et leurs équipements complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le site d'extraction est dérogatoire mais protégé par droits acquis depuis l'entrée en vigueur du Règlement numéro 269-05 relatif au zonage le 15 septembre 2005 puisque l'usage d'extraction était autorisé sur le lot avant l'entrée en vigueur du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 17 février 2011, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la reconnaissance des droits acquis sur l'usage d'extraction et appuie la demande d'aliénation de M. Denis Thom pour le lot 2 621 428 du Cadastre du Québec et compris dans la zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.4

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Point 10.5

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Le 8 mars 2011

Point 11.1

2011-MC-R122 COMMANDITE ET AUTORISATION DE DÉPENSES - TOURNOI DE GOLF DE LA COOPÉRATIVE EN SOINS DE SANTÉ DES COLLINES – 28 MAI 2011 AU CLUB DE GOLF MONT-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative en soins de santé des Collines est un organisme à but non lucratif reconnu par la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est fière de participer à titre de commanditaire principal lors du tournoi de golf qui se tiendra le samedi 28 mai 2011 au Club de golf Mont-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite qu'il y ait des représentants municipaux, élus et fonctionnaires qui participent audit tournoi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF);

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF) accorde une commandite de 1 500 \$ à titre de commanditaire principal à la Coopérative en soins de santé des Collines pour le tournoi de golf annuel qui aura lieu le samedi 28 mai 2011 au Club de golf Mont-Cascades;

QU'une dépense nécessaire à l'inscription de deux (2) quatuors formés d'élus et/ou d'employés soit autorisée pour représenter la municipalité;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-621-00-345 « Publicité et promotion – Promotion et développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

2011-MC-R123 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE EN SOINS DE SANTÉ DES COLLINES AU MONTANT DE 50 000 \$ - ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R299 adoptée le 14 juillet 2009, le conseil autorisait une aide financière à la Coopérative en soins de santé des Collines au montant de 150 000 \$ réparti sur trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être adoptée annuellement pour confirmer les investissements municipaux pour les fins mentionnées au plan d'affaires;

CONSIDÉRANT la demande déposée le 1^{er} mars 2011 par la Coopérative en soins de santé des Collines de recevoir la troisième tranche du montant de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT le comité général lors de sa réunion du 1^{er} mars 2011 recommandait sa participation au montant de 50 000 \$;

Le 8 mars 2011

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité général, accorde un montant de 50 000 \$ à la Coopérative en soins de santé des Collines pour le fonctionnement et à la réalisation des objectifs pour l'année 2011;

QU'une résolution soit adoptée annuellement pour confirmer les investissements municipaux pour les fins mentionnées au plan d'affaires;

QUE les fonds requis pour l'investissement 2011 soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-629-00-970 « Subvention – Autres organismes – Développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 12.

NIL

Point 13.

CORRESPONDANCE

Point 14.1

2011-MC-R124 OCTROI D'UN SUPPORT MUNICIPAL – DEMANDE DE M. STÉPHANE POULIN POUR SA PARTICIPATION AU DÉFI DES GRANDS VOYAGEURS, ORGANISÉ PAR LA FONDATION DU CSSS DE GATINEAU – 6 AU 21 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT QUE le 4 février 2011, M. Stéphane Poulin, citoyen de Cantley a déposé une demande de support municipal pour sa participation au Défi des grands voyageurs, expédition organisée par la Fondation du CSSS de Gatineau dans le cadre d'une collecte de fonds;

CONSIDÉRANT QUE chaque payeur s'engage à amasser un minimum de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés serviront à l'achat d'appareils de radiographie pour les urgences pour les hôpitaux de Gatineau et Hull;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF) d'encourager les citoyens dans leur démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF), octroie un montant de 150 \$ à M. Stéphane Poulin pour sa participation au Défi des grands voyageurs, expédition organisée par la Fondation du CSSS de Gatineau qui se tiendra du 6 au 21 août 2011.

Adoptée à l'unanimité

Le 8 mars 2011

Point 14.2

2011-MC-R125 CONDOLÉANCES À LA FAMILLE
SCHOOVAERTS

CONSIDÉRANT QUE M. Gustaaf Schoovaerts, citoyen de la Municipalité de Cantley depuis de nombreuses années a eu la douleur de perdre son épouse, Mme Francine Willemart, le 11 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible face à la consternation de la famille;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal adresse ses très sincères condoléances à la famille de M. Gustaaf Schoovaerts suite au décès de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

Point 14.3

2011-MC-R126 ENCOURAGEMENT À LA FAMILLE
LEMIEUX

CONSIDÉRANT le feu récent de la résidence de la famille Lemieux;

CONSIDÉRANT les moments difficiles qu'éprouve la famille dû à la perte de cette résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil exprime ses vœux d'encouragement à la famille Lemieux.

Adoptée à l'unanimité

Point 15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 8 mars 2011

Point 16.

2011-MC-R127 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2011 soit et est levée à 21 heures 40.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 9^e jour du mois de mars 2011.

Signature : _____

POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Adoptée au conseil municipal du 8 mars 2011
Résolution numéro 2011-MC-R109

Municipalité de



CANTLEY

POLITIQUE MUNICIPALE

POLITIQUE NUMÉRO	:	TP-2011-002
OBJET	:	Politique relative à la gestion du réseau d'éclairage public
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	:	8 mars 2011
DATE DE RÉVISION : Le 8 mars 2011		NO. DE RES. : 2011-MC-R
SERVICE	:	Service des Travaux publics

1. ÉNONCÉ DE PRINCIPE

La Municipalité considère importante de réduire la pollution visuelle provoquée par son réseau d'éclairage public tout en maximisant la sécurité et le bien-être des usagers de la route sur son territoire.

À cette fin, la Municipalité reconnaît la nécessité d'établir une politique concernant la gestion de son réseau d'éclairage publique.

2. OBJECTIFS

- 2.1 La présente politique a pour objet de préciser les exigences de la Municipalité en ce qui a trait à l'éclairage des infrastructures routières. Le rôle principal de l'éclairage routier est de fournir un environnement visuel adéquat pour la sécurité des usagers de la route (automobilistes, piétons et cyclistes).
- 2.2 De façon plus précise, les objectifs de la présente politique sont les suivants :
 1. Définir les modalités et le processus d'approbation d'une requête relativement à l'installation de nouveaux lampadaires de rue.
 2. Définir les modalités d'entretien des lampadaires de rue existants sur son territoire.
 3. Préciser les endroits où la Municipalité préfère installer de nouveaux lampadaires.

4. Établir le coût des nouveaux appareils devant être assumé par les promoteurs de nouveaux développements domiciliaires ou commerciaux.
5. Uniformiser le réseau d'éclairage public de rue sur le territoire.

3. RÈGLES

- 3.1 Plus spécifiquement, la politique d'installation de nouveaux luminaires prévoit que ceux-ci peuvent être installés aux endroits décrits lorsque la sécurité l'exige selon l'ordre de priorité suivant:
 - A) aux intersections de tous chemins et des routes numérotées. La priorité sera accordée aux intersections situées dans une courbe ;
 - B) aux intersections de tous chemins et des chemins collecteurs. La priorité sera accordée aux intersections situées dans une courbe ;
 - C) aux intersections des rues existantes ;
 - D) à toutes les nouvelles intersections, créées par les nouveaux projets de développement domiciliaires ou commerciaux ;
 - E) sur la rue, près des parcs et terrains de jeux ;
 - F) sur la rue près des édifices publics ;
 - G) tous autres endroits jugés nécessaires par le conseil municipal.
- 3.2 Autant que possible, les lampadaires devront être installés à même un poteau existant d'utilité publique à proximité. La hauteur de montage du luminaire devrait être entre 7.5 et 9 mètres au-dessus du niveau de la chaussée de la rue.

4 PROCÉDURE DÉCISIONNELLE

- 4.1 Tout citoyen qui désire qu'un nouveau lampadaire de rue soit installé à un endroit spécifique qui rencontre les critères énumérés à l'article 3 doit en faire la demande auprès du Service des travaux publics de la municipalité par le biais d'une requête officielle.
- 4.2 Toutes les requêtes reçues seront présentées et discutées lors de la prochaine séance régulière du comité des travaux publics. De façon générale, le comité des travaux publics siège mensuellement. Le comité prendra position et transmettra sa recommandation aux autres membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion régulière du comité général ainsi qu'au requérant.
- 4.3 Si il y a consensus, le conseil mandatera par résolution le Service des travaux publics à procéder à l'achat et à l'installation du ou des nouveau(x) lampadaire(s) et préparera la demande de raccordement à Hydro-Québec.
- 4.4 Un délai de 3 à 4 mois entre le dépôt de la requête et l'installation du lampadaire sera considéré acceptable.

5 FINANCEMENT

- 5.1 Le financement requis en moyenne pour la fourniture, l'installation et le raccordement d'un nouveau lampadaire de rue sur poteau existant est de l'ordre de 1 750 \$ chacun. Les coûts récurrents que la Société d'état Hydro-Québec facture pour chacun des lampadaires est de 525 \$ par année.
- 5.2 Une somme budgétaire est adoptée annuellement par le conseil pour l'ajout de nouveaux lampadaires sur son territoire.

6 ENTRETIEN DES LAMPADAIRES EXISTANTS

- 6.1 Le Service des travaux publics n'ayant pas les outils nécessaires, l'entretien du réseau d'éclairage public est donné à contrat à un entrepreneur de la région. En général et par souci d'efficacité, les requêtes de réparation de lampadaires de rue sont cumulées et remise à l'entrepreneur lorsqu'il y a au moins cinq (5) appareils à réparer sur le territoire. Un délai de réparation de 4 à 6 semaines sera considéré acceptable.
- 6.2 L'entretien des lampadaires de rue situés le long de la montée de la Source (route 307) et ceux du chemin Mont-des-Cascades (entre la route 307 et le centre de ski) est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec. Les requêtes reçues à la municipalité pour ces lampadaires seront alors réacheminées par le Service des travaux publics de votre municipalité directement au Ministère concerné.
- 6.3 Le Service des travaux publics compte sur la collaboration des citoyens afin de l'informer par le biais d'une requête, de toute déféctuosité constatée au réseau d'éclairage public (lumière qui clignote, lampe brûlée, etc.) en relevant le numéro de l'adresse civique de la résidence la plus proche ou encore en nommant les rues de l'intersection la plus proche.

Ces informations doivent être transmises dans la boîte vocale du Service des travaux publics au numéro de téléphone suivant : 819-827-3434 option 1.

7. CARACTÉRISTIQUES

- 7.1 Les nouveaux lampadaires de rue seront de types LED, 40 watts, de type II le long d'une rue et de type III pour une intersection de rue. Tel que le manufacturier LUMEC, modèle ROADSTAR, numéro de catalogue : GLPS-40W49LED4K-LE3-UNIV-PH8-NF (Système optique asymétrique de type III selon le I.E.S.) ou numéro de catalogue : GLPS-40W49LED4K-LE2-UNIV-PH8-NF (Système optique asymétrique de type II selon le I.E.S.)

Lorsque des nouveaux lampadaires monté sur poteau de bois traité, ils auront une hauteur minimum de onze (11) mètres.

8. DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET DÉCLARATOIRES

- 8.1 Les dispositions de la présente politique s'appliquent sur tout le territoire de la Municipalité de Cantley à l'exception des rues ou chemins sous la responsabilité exclusive du ministère des Transports du Québec.
- 8.2 Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. En cas de disparité entre les dispositions de la présente politique et le Code municipal, ces dernières prévaudront. Les dispositions de la présente politique ont un caractère d'ordre public et prévalent nonobstant toute disposition contraire d'un contrat, d'une résolution ou d'un règlement adoptés par le conseil municipal.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le 8 mars 2011 et remplace toute autre politique ou pratique antérieure.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général par intérim

Stephen Harris
Maire

Original :

c.c. : Membres du conseil municipal
Directeurs des services
Employés concernés

Location d'équipements et de machineries Contrat n° 2011-01

TAUX HORAIRE

	Entreprises	Équipements	
		Avec Opérateur	Sans Opérateur
Chargeur sur Roues	Vaillant Excavation	Case 2010 – 90,00 \$	N/Disponible
Rétrocaveuse avec Godets	G Bernier Équipement	Case 1998 – 61,00 \$ Case 2000 – 61,00 \$	Case 1998 – 46,00 \$ Case 2000 – 46,00 \$
	Carol Bernier Excavation Inc.	Case 2003 – 65,00 \$	N/Disponible
	Garry Blackburn Entreprises	Case 2009 – 75,00 \$	N/Disponible
	Vaillant Excavation	Case 2009 -80,00 \$	N/Disponible
Rétrocaveuse/ Marteau Hydraulique	Vaillant Excavation	Case 2009 – 120,00 \$	N/Disponible
Pelle sur chenilles avec godets	G Bernier Équipements	Komatsu 1991 – 90,00 \$ Komatsu 1997 – 90,00 \$	Komatsu 1991 – 75,00 \$ Komatsu 1997 – 75,00 \$
	Garry Blackburn Entreprises	Case 1999 – 95,00 \$	N/Disponible
	Carol Bernier Excavation Inc.	Komatsu 2000 – 100,00 \$ Komatsu 2010 – 100,00 \$ Komatsu 1998 – 110,00 \$	N/Disponible
	Vaillant Excavation	Case 2005 – 110,00 \$ Case 2007 – 130,00 \$ Case 2005 – 130,00 \$ Case 2000 – 155,00 \$	N/Disponible

(Tous les prix ci-dessus n'incluent pas les taxes)

Prix en vigueur du 1 avril 2011 au 31 mars 2012 / Résolution 2011-MC-R102

Location d'équipements et de machineries Contrat n° 2011-01

TAUX HORAIRE

	Entreprises	Équipements	
		Avec Opérateur	Sans Opérateur
Pelle sur chenilles Marteau hydraulique	G Bernier Équipements	Komatsu 1989 – 155,00 \$ Komatsu 1988 – 155,00 \$ Komatsu 1997 – 189,00 \$	Komatsu 1989 – 140,00 \$ Komatsu 1988 – 140,00 \$
	Carol Bernier Excavation Inc.	DNB 2002 – 180,00 \$ DNB 2009 – 210,00 \$	N/Disponible
	Vaillant Excavation	Case 2005 – 230,00 \$ Case 2007 – 350,00 \$	N/Disponible
Niveleuse	G Bernier Équipements	Champion 1986 – 85,00 \$ Champion 1978 – 85,00 \$	Champion 1986 – 70,00 \$ Champion 1978 – 70,00 \$
	Vaillant Excavation	Champion 1996 – 90,00 \$	N/disponible
Bélier mécanique Sur chenilles	Garry Blackburn Entreprises	Case 1999 – 75,00 \$	N/Disponible
	G Bernier Équipement	Case 1990 – 80,00 \$	N/Disponible
	Vaillant Excavation	Case 2008 – 85,00 \$ Case 2006 – 90,00 \$	N/Disponible
Fardier	Garry Blackburn Entreprises	Legault 2005 – 80,00 \$	N/Disponible
Tracteur 4x4	Garry Blackburn Entreprises	Case 2009 – 60,00 \$	N/Disponible

(Tous les prix ci-dessus n'incluent pas les taxes)

Prix en vigueur du 1 avril 2011 au 31 mars 2012 / Résolution 2011-MC-R102

Location d'équipements et de machineries Contrat n° 2011-01 TAUX HEBDOMADAIRE

	Entreprises	Équipements	
		Avec Opérateur	Sans Opérateur
Rétrocaveuse avec Godets	Vaillant Excavation	Case 2009 -3 104,00 \$	N/Disponible
Pelle sur chenilles avec godets	Vaillant Excavation	Case 2005 - 4 268,00 \$ Case 2007 - 5 044,00 \$ Case 2005 - 5 044,00 \$ Case 2000 - 6 014,00 \$	N/Disponible
Pelle sur chenilles Marteau hydraulique	Vaillant Excavation	Case 2005 - 8 924,00 \$ Case 2007 - 13 580,00 \$	N/Disponible
Niveleuse	Vaillant Excavation	Champion 1996 - 3 492,00 \$	N/disponible
Bélier mécanique Sur chenilles	Vaillant Excavation	Case 2008 - 3 298,00 \$ Case 2006 - 3 492,00 \$	N/Disponible

(Tous les prix ci-dessus n'incluent pas les taxes)

Prix en vigueur du 1 avril 2011 au 31 mars 2012 / Résolution 2011-MC-R102

Location d'équipements et de machineries Contrat n° 2011-01
TAUX MENSUEL

	Entreprises	Équipements	
		Avec Opérateur	Sans Opérateur
Rétrocaveuse avec Godets	Vaillant Excavation	Case 2009 -12 032,00 \$	N/Disponible
Pelle sur chenilles avec godets	Vaillant Excavation	Case 2005 – 16 544,00 \$ Case 2007 – 19 552,00 \$ Case 2005 – 19 552,00 \$ Case 2000 – 23 312,00 \$	N/Disponible
Niveleuse	Vaillant Excavation	Champion 1996 – 13 536,00 \$	N/disponible

(Tous les prix ci-dessus n'incluent pas les taxes)

Prix en vigueur du 1 avril 2011 au 31 mars 2012 / Résolution 2011-MC-R102